

ITALIE: L'EMPRISE RÉPRESSIVE ET AUTORITAIRE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT...

Matraque et prison, tel est le programme du nouveau gouvernement. Le 25 octobre, pendant que la Chambre des députés votait la confiance au gouvernement, la police chargeait une manifestation d'étudiants antifascistes à l'université La Sapienza de Rome.

Deux étudiants blessés, un arrêté et de nombreuses contusions parmi les manifestants, c'est le résultat de la violente charge de police destinée à empêcher la simple exposition d'une banderole à l'extérieur du bâtiment des *Sciences politiques*, dans les salles duquel était organisée une conférence du groupe fasciste *Azione Universitaria*, une organisation liée au parti de Giorgia Meloni. Une leçon très claire du ministre de l'Intérieur Matteo Piantedosi, un homme de Salvini, en accord avec la rectrice de la *Sapienza*, Antonella Polimeni, à l'attention du monde universitaire. Un avertissement à ce monde étudiant qui a toujours représenté un milieu fertile pour les mouvements de révolte, et donc une menace pour les gouvernements.

Quelques jours plus tard, le Conseil des ministres avait adopté son premier décret, bientôt rebaptisé par les médias «*décret anti-rave*». Un événement médiatique avait été habilement créé à partir d'une *rave party* banale, comme toutes celles, auto-organisées et libres d'accès qui se reconnaissent au son de la *techno*, du *goa*, de la *jungle*, du *drum & bass*, et qui se tiennent habituellement dans des espaces isolés, par exemple à l'intérieur de friches industrielles, ou de grands espaces ouverts comme les champs, les carrières, les bois et les forêts. Des *free-party* qui sont systématiquement réprimées au cours des dernières décennies, soit par l'intervention d'importantes forces de police pour empêcher le rassemblement, soit par des poursuites pénales contre les participants et les organisateurs supposés. Pour le gouvernement de Giorgia Meloni, il s'agit d'une bataille idéologique pour la défense de la propriété privée, et pour la prohibition et la répression de formes de sociabilité et de rassemblement alternatives, ou simplement à l'écart des dynamiques marchandes et de la morale dominante. Mais c'est aussi l'occasion de faire passer des lois qui donnent un plus grand pouvoir aux forces de police. En fait, le décret introduit une nouvelle infraction dans le code pénal, le 633-bis, qui poursuit «*l'invasion de terrain ou de bâtiments par des rassemblements dangereux pour la sécurité publique et la santé*» (La fermeture manquait). La première formulation faisait aussi référence au «*danger pour l'ordre public*» et tout rassemblement de plus de cinquante personnes dans un terrain ou un bâtiment occupé pouvait être poursuivi, sans que la nature du rassemblement soit spécifiée. Cela avait provoqué de vastes protestations, car l'infraction pouvait être utilisée contre une assemblée à l'université, une occupation d'usine, un squat, un festival, et tout type d'événement, y compris politique, qui se tient sans l'autorisation d'utiliser cet espace. La formulation adoptée dans les derniers jours de l'année se réfère explicitement à la musique et aux loisirs, et à l'usage de drogues:

«Quiconque organise ou favorise l'occupation arbitraire du terrain ou des bâtiments d'autrui, publics ou privés, en vue d'organiser un rassemblement musical ou à d'autres fins de divertissement, est puni de trois à six ans d'emprisonnement et de 1.000 euros à 10.000 euros d'amende lorsque l'invasion entraîne un danger concret pour la santé publique ou la sécurité publique en raison du non-respect des règles sur les stupéfiants ou en matière de sécurité ou d'hygiène des spectacles et des manifestations de divertissement public, également en raison du nombre de participants ou l'état des lieux».

La référence au «*danger à l'ordre public*» a été supprimée, mais cela laisse une large part d'appréciation aux autorités de police pour définir la situation de danger, et comme on le voit, cette infraction peut toujours être utilisée pour cibler des festivals ou des rencontres à caractère politique, lesquels se tiennent souvent sans les autorisations requises. Les peines prévues sont énormes. De 3 à 6 années de prison. En Italie, en cas de première condamnation pénale qui prévoit la prison, une suspension de l'exécution de la peine est généralement obtenue, si la peine ne dépasse pas deux ans de prison. Ce qui signifie que même une personne sans casier judiciaire risque la prison ou une autre forme de restriction de la liberté.

La conception répressive de la première version a bien été écartée, mais l'ossature du nouveau décret demeure, qui non seulement constitue une attaque contre quiconque veut vivre la sociabilité de la musique à l'écart des schémas dominants, mais aussi une menace pour un mouvement plus large. D'une part parce qu'il existe souvent des connexions entre les mouvements de lutte et ceux qui organisent et assistent à des festivals et des fêtes libres. D'autre part parce que si les autorités jugent qu'un rassemblement est dangereux ne serait-ce que pour le non-respect des règles d'hygiène concernées par ce nouveau décret, quiconque est identifié comme l'organisateur d'une réunion ou d'un rassemblement, même politique, dans un lieu occupé, peut être condamné à des peines pouvant aller jusqu'à 6 ans de prison.

Le gouvernement a immédiatement voulu envoyer le signal clair d'une action répressive et autoritaire pour défendre la propriété privée contre les occupations. Les populations immigrées constituent un des autres objectifs de la politique gouvernementale. Avec l'attaque contre les O.N.G. qui mènent des activités de recherche et de secours en Méditerranée centrale, le gouvernement a pris pour cible les initiatives de solidarité.

Pendant le mois de décembre, le ministère de l'Intérieur a testé une nouvelle stratégie. Auparavant, les navires de secours n'étaient pas, dans les faits, autorisés à débarquer les naufragés en retardant la désignation d'un port sûr où ils puissent accoster. Maintenant le ministère tend à donner ces instructions rapidement aux O.N.G., mais en assignant un port extrêmement éloigné. Et, en particulier dans le cas des bateaux *Life Support*, *Sea-Eye 4*, *Ocean Viking* et *Geo Barents*, leur sont assignés les ports de Livourne, Ravenne et Ancone, distants de 2 à 4 jours de navigation du lieu de sauvetage, soit les zones libyenne ou maltaise le plus souvent.

Cela oblige les navires à demeurer longtemps éloignés des zones de recherche et de voir les coûts des opérations augmenter de plusieurs dizaines de milliers d'euros à cause du prix du voyage. Mais surtout, cela met en danger les naufragés qui sont contraints de rester en mer bien plus longtemps.

Au début de l'année, un nouveau décret a été publié pour limiter les activités de secours des bateaux des O.N.G. La mesure s'inscrit dans la continuité de celles qui avaient déjà été prises par le précédent gouvernement de centre gauche emmené par le *Parti démocratique*. C'est en fait en 2017 que Marco Minniti du P.D., le ministre de l'Intérieur de l'époque, a créé le code de conduite des O.N.G.

Aujourd'hui, la droite du gouvernement ne fait qu'ajouter de nouvelles règles et durcir les sanctions. Les navires des O.N.G. sont maintenant tenus de ne réaliser qu'une seule opération de sauvetage par mission. De plus, ils sont tenus de collecter les «*manifestazioni di interesse*» pour la demande d'asile, dans le but d'absorber l'activité des O.N.G. par l'activité répressive de contrôle des frontières. Les sanctions prévues sont des amendes jusqu'à 50.000 € et l'immobilisation du navire. Les capitaines peuvent également être sanctionnés, ainsi que le propriétaire et l'armateur. Le décret sera probablement modifié dans les semaines qui viennent. Mais ce qui est clair, c'est que le principal objectif est d'imposer une limitation de plus en plus forte des activités des O.N.G. Et de faire de la vie des naufragés en méditerranée un simple instrument politique.

À l'évidence, ceux qui sont au pouvoir craignent la menace des nouveaux mouvements de protestation face à la profonde crise sociale en cours, alimentée par les politiques guerrières que ce gouvernement va sûrement mener; ce gouvernement, qui a nommé au ministère de la Défense, Guido Crosetto, l'ancien président de l'*Association de l'Industrie aérospatiale et de Défense*. C'est pour cette raison que le nouveau gouvernement se dote d'outils répressifs supplémentaires.

Une partie de l'opposition parlementaire reproche au gouvernement de ne pas s'occuper de la crise sociale, du coût de la vie et de l'augmentation des factures. Ce n'est pas vrai car en fait le gouvernement s'occupe bien de ces problèmes sociaux. La politique autoritaire et répressive montre en fait quelle sera la réponse de la classe dominante à d'éventuelles protestations: brandir la matraque, promettre la prison à ceux qui occupent et ériger de nouvelles forteresses pour défendre les privilèges. Ceux qui aujourd'hui siègent dans l'opposition sont ceux qui ont banalisé et légitimé le fascisme, ce sont les mêmes médias progressistes qui ont parlé d'une droite présentable, eux encore qui ont invoqué la bonne vieille *Madone de la matraque* pour protéger l'intérêt national en temps de guerre.

D.A.
F.A. italienne.